

*Situation économique***L'ÉNERGIE****APPROBATION DES MESURES GOUVERNEMENTALES DE SOUTIEN DU PRIX DE L'URANIUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, conformément aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion concernant une affaire urgente et pressante.

Attendu qu'au début des années 1970, le gouvernement américain a jugé bon de fermer ses frontières à l'uranium étranger; que les pays étrangers, y compris le Canada, se sont vu fermer ce vaste marché; qu'il est de l'intérêt national du Canada de conserver une industrie de l'uranium pour maintenir la prospérité de localités comme celle d'Elliot Lake; que les sociétés américaines ont continué, pendant cette période, à lutter farouchement pour s'accaparer les autres marchés du monde; et qu'un comité du Congrès américain a publié, en faisant fi des protestations du Canada, des documents confidentiels du gouvernement canadien, se faisant juge de l'intérêt public au Canada, je propose, avec l'appui du député de Battleford-Kindersley (M. McIsaac):

Que la Chambre approuve le gouvernement canadien d'avoir adhéré à un groupe de producteurs, mesure qui est nécessaire pour la survie de l'industrie de l'uranium du Canada, et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures proteste vigoureusement auprès du gouvernement américain contre cette application extra-territoriale de la loi américaine au Canada.

M. l'Orateur: Pour qu'une telle motion puisse être présentée il faut que la Chambre y consente d'abord à l'unanimité. La Chambre y consent-elle?

Des voix: Bravo!

Des voix: Non!

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE**CONFIRMATION DU DROIT DES CITOYENS À L'EXPRESSION D'INSATISFACTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire pressante et urgente, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Si je présente une motion, c'est en raison des déclarations que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) a faites récemment et selon lesquelles les Canadiens ne seraient qu'une bande de plaignards. Étant donné le désordre qui règne chez nous, du fait que le Canada compte un nombre record d'un million de chômeurs, que l'inflation y atteint des niveaux extrêmes par suite d'une impression excessive de monnaie, des dépenses effrénées du gouvernement, de dettes et d'emprunts d'une ampleur sans précédent—pour ne nommer que quelques-uns des maux que nous devons à ce gouvernement qui, la preuve en est faite, réunit le groupe de députés le plus irresponsable de toute l'histoire du Canada—et étant donné qu'en régime démocratique, tout citoyen a le droit de se plaindre de ces maux, je propose, avec l'appui du député de Selkirk (M. Whiteway):

Que la Chambre confirme le droit de tout citoyen à se plaindre de la situation économique désastreuse de notre pays et que le ministre de l'Industrie et du Commerce présente des excuses publiques à tous les Canadiens pour avoir dit que nous ne sommes qu'une bande de plaignards.

M. Chrétien: Je n'ai qu'à vous entendre pour m'en convaincre.

[M. l'Orateur.]

LA CHAMBRE DES COMMUNES**PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DES ÉTATS-UNIS, M. GRIFFIN BELL**

M. l'Orateur: Avant de passer à la période des questions, je sais que tous les députés voudront se joindre à moi non seulement pour signaler la présence à la tribune d'un visiteur distingué, M. Griffin Bell, mais pour y voir un heureux présage, puisque c'est la première fois qu'un procureur général des États-Unis rend à notre pays une visite officielle.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH—LA POSSIBILITÉ D'ENTRETIENS RELATIFS AUX SANCTIONS ÉCONOMIQUES CONTRE L'UGANDA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au premier ministre qui est de retour au Canada et à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je voudrais lui dire que nous sommes très heureux de ce côté-ci de la Chambre que le premier ministre ait fini par adopter, sur la question de l'Ouganda, la position que lui et ses collègues avaient rejetée, lorsque le très honorable député de Prince-Albert avait présenté une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, il y aura de cela quatre mois demain.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre pourrait-il nous dire si, en plus de la déclaration de condamnation, il a été question de prendre des sanctions d'ordre commercial contre l'Ouganda, au cours de la conférence des pays du Commonwealth?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, nous avons envisagé cette possibilité. Mais, au moment de la rédaction du communiqué final, nous avons décidé de ne prendre aucune mesure dans ce sens. Nous n'y étions pas suffisamment préparés et il n'y avait pas unanimité sur ce point.

M. Clark: Ce qui montre à quel point les délégués des pays du Commonwealth s'entendent. Nous aimerions connaître la position du gouvernement canadien à ce sujet. Comme le sait le premier ministre, dans certaines résolutions, le Conseil de sécurité des Nations Unies a réclamé un boycottage commercial complet de certains pays comme la Rhodésie, sauf pour des besoins d'ordre humanitaire ou médical. Le premier ministre peut-il nous dire si le Canada compte prendre des sanctions économiques analogues contre l'Ouganda.